



Animateurs

Alain Hayot, membre de l'Exécutif national chargé de l'écologie et du développement durable

Denis Cohen, membre du Conseil national

Collaborateurs

Claudine Ludwig, Patrice Busque

Animateurs des ateliers

Énergie : Denis Cohen

Risques : Luc Foulquier

Déchets : Jean-Claude Cheinet

OGM : Claude Seureau

Eau : Jacques Perreux

Écologie urbaine : Makan Rafadjjou

Environnement-santé : André Brunstein

Climat : Patrice Busque

Contact

Claudine Ludwig

01 40 40 13 67 - cludwig@pcf.fr

Site web : www.pcf.fr

L'enjeu écologique dans le débat politique

Le débat écologique est partout. À l'échelle planétaire avec le film d'Al Gore, la conférence de Nairobi sur le réchauffement climatique et le rapport Stern sur le coût économique et social. À l'échelle nationale avec la proposition de Nicolas Hulot d'engager tous les candidats à l'élection présidentielle dans un pacte écologique.

Les communistes se félicitent d'un tel débat. Il est à la hauteur d'un enjeu essentiel pour l'avenir. Il ne porte pas sur le fait de savoir si oui ou non l'activité humaine est responsable du réchauffement climatique, c'est une donnée avérée et incontournable. La seule question en débat est de savoir comment y faire face

De ce point de vue, des questions importantes sont posées et il est urgent d'en débattre.

L'écologie doit-elle opposer la sauvegarde de la planète à la nécessaire poursuite du développement humain et social des populations qui la peuplent ? La crise écologique n'est-elle pas à l'inverse indissolublement liée aux formes exacerbées du productivisme secrétées par le capitalisme financiarisé et mondialisé ?

Dans le même ordre d'idées, mais sur un plan plus politique, peut-on dire que le combat écologique n'est ni de droite, ni de gauche ?

Si, comme le reconnaissent de plus en plus de militants de la cause écologique, il y a incompatibilité absolue entre les actuelles logiques ultralibérales et l'urgence de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre, pourquoi ne pas appeler un chat un chat et avoir le courage d'avancer des propositions en rupture avec les lois de la concurrence libre et non faussée ?

L'énergie, l'habitat et la ville, les transports et la santé... ne sont-ils pas des biens communs de l'humanité parce qu'ils répondent à des besoins sociaux et environnementaux fondamentaux ?

Si nous répondons oui à ces questions, ayons le courage de dire que cela passe notamment par des services publics et par une maîtrise citoyenne de l'ensemble des éléments qui organisent les modes de production, de consommation et de vie quotidienne des habitants de notre planète.

Alain Hayot

DANS CE NUMÉRO

L'enjeu écologique, un enjeu de la transformation sociale, déclaration d'Alain Hayot page 2

Science, société, citoyenneté... et écologie : un mois d'octobre particulièrement riche Page 3

Pesticides et maladie de Parkinson page 4

Pollutions et risques page 5

Hommes et déchets page 9

Menaces environnementales sur la santé page 12

Votre opinion page 14

Université populaire de l'eau et du développement durable, calendrier page 15

Le numero de janvier 2007 publiera un dossier sur l'énergie, singulièrement sur le nucléaire qui fait, comme chacun sait, débat au sein des collectifs antilibéraux.
Il faut oser le débat citoyen sur cette question comme sur d'autres, nous y contribuerons.



L'ENJEU ÉCOLOGIQUE

un enjeu fondamental de la transformation sociale

La conscience grandit que le changement climatique, plus généralement la crise écologique constituent des données avérées et incontournables et qu'elles menacent, à moyen terme, l'avenir de la planète, l'existence de l'espèce humaine et que la récession qu'elle risque de provoquer touchera d'abord les plus pauvres.

Une conférence sur le climat se tient à Nairobi pour examiner l'application et la poursuite du protocole de Kyoto. En ce début du XXI^e siècle, le réchauffement climatique constitue un défi majeur pour l'avenir de l'humanité. Le diagnostic en est maintenant bien établi et les causes connues grâce au travail du Groupement intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) mis en place en 1988 par l'ONU.

Ce réchauffement est dû pour l'essentiel au surcroît d'émission de gaz à effet de serre produit par les activités humaines et majoritairement par la combustion des énergies fossiles.

Les conséquences en sont déjà visibles avec, des événements climatiques extrêmes, l'extension de la sécheresse dans certaines zones, la fonte des glaciers des montagnes et des calottes glaciaires...

Le 2^{ème} rapport du GIEC en 1995 avait débouché en 1997 sur le protocole de Kyoto, proposant une réduction de 5% des émissions de gaz à effet de serre pour les principaux pays industrialisés à l'horizon de 2012, par rapport à 1990 pris comme année de référence.

Ce protocole entré en vigueur en février 2005 a eu l'immense mérite d'accélérer la prise de conscience mondiale des périls auxquels l'humanité allait être confrontée. C'est un premier pas qui en appelle d'autres d'une tout autre ampleur.

Les communistes ont sur ces questions une démarche claire. Nous ne séparons pas la crise écologique de la crise du capitalisme. Nous croisons les enjeux de transformation sociale avec ceux de conservation de la planète. Opposés au libéralisme, comme à toute forme de productivisme nous sommes également opposés à la décroissance absolue qui aurait pour conséquence d'accroître les inégalités. Nous proposons une croissance de type nouveau qui prenne en compte à la fois les besoins des peuples et la nécessaire protection de la planète.

Résoudre la crise écologique relève clairement d'une politique de gauche. Construire un développement soutenable et durable exige de rompre avec les logiques libérales.

En effet, peut-on défendre l'environnement en faisant de la concurrence "libre et non faussée" le credo d'une économie dominée, entre autres par le lobby pétrolier dont on sait la responsabilité dans le réchauffement climatique ? Peut-on défendre l'environnement en faisant des quotas de pollution un marché dominé par les plus riches, favorisant le dumping environnemental et les délocalisations ?

Peut-on défendre l'environnement sans faire des services publics le bras armé de cette ambition ? L'eau, l'énergie, les déchets, la biodiversité sont des biens communs qui doivent échapper à la marchandisation.

Peut-on enfin défendre l'environnement sans mettre en place une fiscalité tout à la fois égalitaire sur le plan social et incitative sur le plan écologique ?

Nous avons des propositions en faveur d'une mixité énergétique et d'une plus grande efficacité en matière d'économie et de maîtrise de la demande énergétique.

- Pour les transports, nous préconisons le développement des transports ferroviaires, du ferroutage, du transport fluvial et du cabotage maritime, le développement des transports en commun.

- En ce qui concerne l'habitat, nous proposons de travailler à une amélioration des normes HQE, pour un programme d'économies énergétiques, ceci dans le cadre de notre proposition d'un service public du logement

- Nous avons une conception non productiviste de l'économie aussi bien dans le domaine de l'industrie que de l'agriculture.

- La réforme fiscale que nous proposons doit être juste socialement et incitative sur le plan écologique.

Sur la question énergétique, il nous faut, comme l'a proposé récemment Marie-George Buffet à l'Assemblée nationale ouvrir un grand débat national. Il s'agit de se mettre d'accord sur une ambition forte : garantir à l'échelle nationale et européenne l'accès de tous à une énergie propre, non productrice de gaz à effet de serre. Cela suppose trois choses :

- un programme d'économie et d'efficacité énergétique notamment dans les transports et l'habitat

- un programme de recherche et d'expérimentation et de production des énergies renouvelables afin qu'elles représentent à moyen terme 25% de notre consommation

- enfin, d'avancer, grâce à la recherche et la démocratie, vers un nucléaire propre et durable. L'EPR et le futur réacteur de 4^{ème} génération pour la fission, la recherche sur ITER pour la fusion peuvent y contribuer.

Tout cela suppose la constitution d'un pôle public de l'énergie autour d'EDF et de GDF qui aurait pour mission de mettre en œuvre cette ambition sous le contrôle d'une Haute autorité profondément pluraliste et citoyenne dans sa composition.

Sur l'ensemble de la politique énergétique, nous proposons d'oser un débat national, démocratique qui se terminerai par un référendum.

On le voit, le Parti communiste fait clairement le choix d'affronter la crise écologique parce que sauvegarder la planète est inséparable du combat pour la justice sociale et l'émancipation humaine.



SCIENCE, SOCIÉTÉ, CITOYENNETÉ... ET ÉCOLOGIE

un mois d'octobre particulièrement riche

Claude Seureau

On en conviendra, **l'écologie et le développement durable** sont bien présents dans les débats et les déclarations politiques actuels. "Boostés" par ces préoccupations, et sensibilisés à ces questions de société, l'opinion, la population, demandent, plus que jamais, informations, débats, intervention dans les décisions et engagements clairs des acteurs politiques. N'en déplaise à Patrick Jarreau, qui titre sa chronique politique du *Monde* du 23 sept 06: "Écologie et politique: comme d'habitude" – sans même prendre la précaution d'un point d'interrogation – et écrit: "Pour le moment, aucun de ceux qui se sont déclarés candidats ou qui briguent l'investiture... ne lui ("l'environnement"-NDLR) donne une importance inhabituelle", ne citant, que Jacques Chirac et la Charte de l'environnement, Nicolas Hulot "célèbre, populaire, indiscutablement dévoué à la cause qu'il défend depuis près de vingt ans" et Dominique Voynet "candidate écologiste patentée", les communistes sont dans le coup !

En effet, **en tant que communistes**, nous avons engagé **une large réflexion** sur ces questions (en témoigne le forum national de septembre 2005 et ses travaux publiés dans *Pour un développement durable et solidaire de la planète*. Nous leur avons donné **une traduction politique** claire et forte dans les *Quatre engagements pour une politique de gauche qui change vraiment la vie*, programme adopté par le 33^e congrès de notre parti. Il nous revient donc maintenant, non seulement de faire connaître cette détermination communiste, mais aussi de saisir toutes les occasions qui nous sont offertes pour s'informer, échanger, débattre avec toutes celles et tous ceux qui, engagés dans l'écologie et le développement durable, en font également **un enjeu de transformation pour une société plus juste et plus humaine**, en France, en Europe comme dans le monde. Afin de faire grandir, nous aussi, "l'étincelle écologique" dont se réclame Nicolas Hulot dans *Le Monde* du 8 octobre 06.

La dernière période nous en donnait l'occasion, en particulier pour le seul mois d'octobre, avec une multitude d'initiatives locales, nationales (en rapport avec la 15^e Fête de la Science) ou internationales. Dans le cadre de ce court article, il est impossible d'en donner une vue exhaustive et encore moins tout l'intérêt que l'on pouvait en tirer en y participant. J'en indiquerai quelques-unes, fortement influencées par mon intérêt pour les biotechnologies et par ma situation francilienne.

La santé et l'environnement sont toujours au centre des préoccupations. Le Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) en faisait le thème de ses rencontres parisiennes et provinciales avec, à Paris (du 9 au 15 octobre 06), une série de conférences publiques sur: *Santé & environnement: gérer le risque*, dont un remarquable débat sur *Le "principe de précaution" en questions: comment concilier risque et progrès?* Dans le même esprit, et plus ouvert vers les publics scolaires, la ville de Fontenay-sous-Bois, le Conseil général du Val de Marne et l'association Science-Technologie-Société (ASTS) tenaient, du 11 au 14 octobre derniers, leur 19^e forum: "La science et nous" sur: *La santé c'est notre*

affaire! avec des expositions, un espace animation, un espace livre et de nombreux débats. Le Val de Marne poursuit également une série de rencontres-débats dans le cadre de son *Université populaire de l'eau et du développement durable*. Jean-Marie Pelt y a fait, à Ivry-sur-Seine, le 18 octobre, une passionnante conférence-débat intitulée *La terre en héritage*.

À Paris (Maison de la Chimie, le 17 octobre), organisé par Jean Bizet, sénateur, et Jean-Yves Le Déaut, député, nos parlementaires traitaient du **Développement des biotechnologies en France: notre souveraineté technologique, sanitaire et alimentaire est-elle en péril?** Les "OGM" y ont pris une part importante. En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs entreprises et l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) organisaient les 20, 21 et 22 octobre à Paris (Sorbonne et Odéon-Théâtre de l'Europe), dans le cadre de "Cité de la réussite - Forum des débats culturels, économiques, scientifiques et politiques", de multiples débats sur le thème de "**la responsabilité**". Quelques titres: *Un autre monde est-il possible? La recherche médicale: peut-on innover sans risque? Citoyens, entreprises et États: une responsabilité écologique partagée. Le nouveau pacte homme/nature: vers un développement durable? Biotechnologies: la recherche scientifique face à la réflexion éthique.* À l'occasion du Salon international de l'alimentation (SIAL) (Villepinte, 93, du 22 au 26 octobre), consacré à "Santé, goût, recherches, sécurité et innovations en alimentation", l'INRA coorganisait un colloque sur: *La qualité nutritionnelle des aliments: industrie et recherche.* Au Palais des Congrès de Paris, les 25, 26 et 27 octobre, se tenaient, en partenariat avec le Conseil régional d'Île-de-France (partenaire principal), les 10^{èmes} rencontres européennes de biotechnologie (**Eurobio 2006**) qui ambitionnent de faire se rencontrer bioindustrie et bioscience.

Si l'on ajoute à ces quelques manifestations le "Festival international du film scientifique" (Muséum national d'histoire naturelle, Jardin des Plantes, Paris, 12 au 15 octobre), Le festival du film *Les sciences en bobines* de la fondation Sciences citoyennes, et la tonitruante campagne de promotion du film d'Al Gore *Une vérité qui dérange*, on voit que ce mois d'octobre 2006 ne manquaient pas d'occasions de s'informer et de débattre, dans des contextes divers, d'autant plus que la plupart de ces initiatives étaient largement ouvertes au public et... gratuites !

Ce qui précède montre à quel point **les enjeux scientifique, culturel, économique et politique de l'écologie et de l'environnement** sont importants et pris en compte par des acteurs très divers.

Pour nous, communistes, il s'agit d'en faire avant tout **un enjeu politique majeur**, une pièce maîtresse de notre argumentation pour une société de connaissances et de décisions démocratiquement partagées. Il convient aussi de le faire dans un esprit de débat et d'ouverture, seul garant de notre efficacité et de notre audience.



pesticides et maladie de Parkinson

André Brunstein

Le 12 mai, le tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) de Bourges a admis l'existence d'un lien entre la maladie du plaignant et son exposition prolongée à des produits pesticides. Cela a été révélé par le journal *La nouvelle République* du 20 septembre.

C'est la première fois qu'un tribunal reconnaît cette pathologie, deuxième maladie neuro-dégénérative en France après la maladie d'Alzheimer, comme maladie professionnelle.

Selon le *Quotidien du médecin*, depuis 1980, une trentaine d'études internationales évoquent un risque supplémentaire de 50 à 90 % de développer la maladie chez les personnes manipulant des pesticides. En janvier 2005, le professeur Alexis Elbaz a reçu le prix Épidaure de la recherche pour son enquête cas-témoins parmi des affiliés de la MSA, qui démontre le lien entre exposition professionnelle aux pesticides et maladie de Parkinson et met en évidence un facteur de susceptibilité génétique.

Au prorata de la surface, la France est le premier pays utilisateur de pesticides en Europe, 100 000 tonnes par an. La Politique agricole commune est en cause. Jean-Michel Lemétayer, président de la FNSEA a déclaré : "Nos agriculteurs n'ont aucun intérêt à utiliser plus de produits phytosanitaires que nécessaire". Qu'est ce que le nécessaire ?

Les effets des pesticides s'arrêtent-ils à ceux qui les manipulent ? Où passent-ils après ? Ils sont dans l'eau, dans l'air, dans l'alimentation de tout un chacun, en quantité infinitésimales mais additionnées chaque jour. Quels sont alors leurs effets ?

Des études internationales sur l'exposition aux pesticides, petites doses comprises, de plus en plus nombreuses et dont les résultats sont de plus en plus convergents, nous indiquent, à titre indicatif et non limitatif, que :

- les expositions à quelques pesticides largement répandus sont en fait omniprésentes dans les populations qu'elles les aient ou non utilisées ;

- ils entraînent une perturbation hormonale ; certains produits sont proches des hormones humaines, ils masquent donc par leur action ces dernières ; ils seraient responsables de dérèglements des systèmes nerveux, immunitaires et reproducteurs ;
- la femme enceinte et le fœtus y sont particulièrement sensibles ; les bébés dès la naissance sont contaminés par des molécules cancérigènes, neurotoxiques ou reprotoxiques qui peuvent avoir induit des malformations ;
- le lait maternel est contaminé ;
- une baisse de la fertilité des hommes exposés à de faibles doses ; leur taux de testostérone diminue parmi toute la population masculine. 15 % des couples sont stériles en Europe ;
- il y a présomption d'une dégradation des spermatozoïdes chez l'homme. Le CECOS (banque française du sperme) indique qu'entre 1973 et 1993 la production spermatique a chuté de 20 % chez les hommes dans la région parisienne ;
- Le cancer des testicules est 20 fois plus fréquent qu'il y a 20 ans ;
- risques de tumeurs au cerveau plus importants chez les agriculteurs ;
- c'est dans les pays où l'agriculture est intensive que l'on trouve le plus fort pourcentage de malformations génitales mâles ;
- il y a féminisation de certaines espèces animales : poissons, ours polaires, panthères, grenouille américaine, etc.

Il est urgent qu'un débat national ait lieu, débat associant les scientifiques, les citoyens, les élus, les associations. On ne peut rester dans le doute.

PARMI LES PARUTIONS RÉCENTES

De Tchernobyl en Tchernobyls

Georges Charpak, Richard L. Garwin et Venance Journé
Sciences - Odile Jacob

Retour de Tchernobyl

Jean Pierre Dupuy
Éditions du Seuil

La Vie après le pétrole

Jean-Luc Wingert
Éditions Autrement

Quelles énergies pour demain ?

Robert Dautray
Odile Jacob

2050, rendez-vous à risques

Adolphe Nicolas
Pour la science - Belin

Pour un pacte écologique

Nicolas Hulot
Calmann-Lévy

Croissance ? Décroissance ?

Durable ? Solidaire ?

Le développement en débat !

Cordonné par: Sylvie Mayer et Patrick Coulon

Éditions Syllepse, collection Espaces Marx.



POLLUTIONS ET RISQUES

réflexions sur une expérience

Jean-Claude Cheinet

Depuis la révolution industrielle du XIX^e siècle, le mouvement ouvrier s'est imprégné des idées de progrès. Ces idées, accentuées par l'épopée industrielle des pays de l'Est, sont devenues un productivisme qui s'est fermé à la montée des questions d'environnement. Les luttes syndicales pour la sécurité des travailleurs ont même parfois pu servir d'alibi pour opposer défense de l'emploi et défense de l'environnement.

Au XXI^e siècle, les problématiques ont profondément changé et toute organisation révolutionnaire se trouve devant un problème politique : comment prendre appui sur les incontournables questions environnementales pour lutter contre les gâchis du capitalisme, comment rassembler et construire le changement, comment situer l'environnement dans les luttes de classes ?

Le hasard d'une situation locale a fait que la région pétrochimique de l'étang de Berre a commencé à avancer sur ce terrain, il y a plus de 30 ans et lorsqu'en 2001 l'accident d'AZF à Toulouse s'est produit, l'expérience des uns et des autres a permis d'approfondir une démarche.

Je me propose de vous la présenter en éludant d'entrée les aspects globaux de la pollution industrielle ainsi que les aspects trop techniques ou liés aux risques professionnels.

Les pollutions : limites de la gestion par les entreprises

Sur les aspects économiques, les choix de gestion ont un coût. Si l'entreprise traite et dépollue, elle assume un coût supplémentaire ; si elle rejette dans la nature ses sous-produits et déchets, le coût réel est externalisé et reporté soit sur la collectivité (égouts), soit différé en dommages à la nature. La question n'est donc plus de savoir si les impacts sont nocifs mais de savoir si l'entreprise paye le surcoût (ou ferme pour cause de rentabilité) ou si on fait payer travailleurs (sur leur santé) et population (en impôts pour travaux).

Pour les aspects sociaux, l'environnement est une des composantes de la lutte des classes ; une anecdote l'illustrera qui s'est passée, il y a quelques années dans le Nord de la France : une firme de fabrication de pâtes aux œufs avait, suite aux concentrations, 2 usines à 20 ou 30 km seulement ; comment faire accepter la fermeture d'une des 2 ? Il a suffi que la direction de l'entreprise elle-même alerte les associations de pêcheurs à la ligne sur la pollution du cours d'eau voisin par les couleures d'œuf. Isolés et accusés de vouloir la mort de la nature, les syndicats se sont trouvés affaiblis, sans soutien dans la population... on devine la suite.

La chimie se trouve au cœur d'une problématique semblable. La région pétrochimique de l'étang de Berre-Fos sur mer représente plus du quart de ce secteur en France. Les pollutions ? Pendant longtemps on a enten-

du : la mer est vaste et le vent emporte les fumées, tout se dilue. Ce raisonnement s'est écroulé quand dans les années 1970, au Japon, on a découvert la "maladie de Minamata" due aux rejets de mercure dans la mer alors qu'à Martigues-Fos le site en rejetait et que la pêche locale était importante. De grandes luttes avec les communistes, leurs élus, les syndicats, les pêcheurs... et même le curé... ont abouti à une réaction du gouvernement : un SPPPI (secrétariat permanent à la prévention des pollutions industrielles) a été créé sous l'autorité du Préfet qui réunissait périodiquement les industriels, les élus locaux pour évoquer ces questions.

En quelques années, ce type de structure a permis de réduire les pollutions les plus criantes et d'atteindre un seuil minimum de décence ; il a été imité dans toutes les régions de France. Surtout, il a permis d'intégrer la responsabilité devant les intérêts supérieurs du pays et la nécessité de produire des biens matériels ; par là même de faire reculer les réflexes de type "nimby" et d'introduire une logique "gagnant-gagnant" entre industriels et population basée sur la lucidité devant le risque. Par là aussi il est possible d'avancer la revendication de garder la chimie ici où se trouve le savoir-faire pour éviter d'aller polluer sans contrôle dans le Tiers-Monde.

Mais il faut remarquer que dans le contexte des années 1970, où le PCF cherchait à construire un programme commun de gouvernement et donnait un rôle clef au pouvoir central, cette structure est restée largement technocratique et acceptée comme telle. L'action locale des communistes pour la transparence et l'ouverture de ces réunions aux syndicats et associations n'a pas apporté un réel bénéfice politique ; à l'inverse, le mouvement syndical y a vu des discours généraux sans effet immédiat et s'est replié encore plus sur ses batailles nécessaires mais traditionnelles pour la sécurité au travail dans l'entreprise.

Une occasion historique pour que le mouvement ouvrier et communiste prenne la tête des luttes pour l'environnement a été perdue. Cet échec politique n'en a-t-il pas préfiguré d'autres postérieurs et autrement plus lourds de conséquences ?

Pour relatives qu'elles soient, ces avancées soulignent que l'on peut encore améliorer la qualité de l'air, de l'eau, d'autant plus que des nouveaux polluants sont rejetés et que les normes sont renforcées.

Le rôle de l'État, les normes et la directive "REACH"

En matière d'environnement, le rôle de l'état est incontournable pour établir des règles qui établissent un intérêt général au-dessus de la concurrence. Les lois françaises puis les premières mesures européennes ont depuis des années balisé ces questions en établissant



POLLUTIONS ET RISQUES (suite)

des “seuils”, des “normes” des valeurs limites qui évoluent en se renforçant ; la surveillance elle-même est partagée entre les services de l'état (DRIRE ou DRASS) et des associations de surveillance (ASQA, etc.). Un système d'amendes vient en complément. Avec le temps, ce pas en avant qu'a constitué la surveillance, se trouve compromis ; en effet les aides financières de l'état à ces structures sont remises en question tandis que certaines tâches sont effectuées par des bureaux d'études ou des entreprises et tombent dans le secteur marchand.

À remarquer que l'étatisation de l'économie à l'Est n'évite pas par nature les risques et la pollution. En revanche, un secteur public peut être plus facilement ouvert à la transparence.

Car la réduction des pollutions et des risques peut devenir un business pour une foule de consultants, de spécialistes en audits, de vendeurs de matériels divers aux collectivités et même aux particuliers (balises personnelles de surveillance de la radioactivité, par exemple...). Cette marchandisation de la sécurité est gros d'inégalités entre territoires, entre populations ; bien plus il est inefficace car les pollutions ignorent les limites administratives.

Récemment, l'Union européenne s'est lancée dans la rédaction de textes, directive et règlements connus sous le nom de “REACH”. On voit vite l'intérêt majeur qu'il y a à introduire le principe de précaution et des clauses environnementales qui peuvent précéder des clauses sociales à venir. En effet, on se propose d'établir pour 30 000 substances (sur les 100 000 qui circulent sur le marché) la transparence sur leur composition, leur toxicité, etc. par la rédaction d'une fiche descriptive par produit. Ce travail doit commencer immédiatement et être achevé en 10 ans.

On voit qu'il s'agit d'un travail considérable d'une part et que d'autre part, c'est se résigner à ne pas connaître 70 % des substances ; certes échappent à la liste celles que l'on produit en petite quantité (moins d'une tonne par fabricant et par an), mais ce sont souvent les plus dangereuses et on a vu des industriels organiser de savants jeux de pistes pour éviter la description de tel produit. Devant la difficulté, on a décidé d'inverser la charge de la preuve et la fiche du produit doit être rédigée par le fabricant (et non l'administration pour ne pas créer des postes de fonctionnaires) ; celui-ci se trouve donc être juge et partie... pour en arriver à se sanctionner lui-même ?!! De plus en cas de toxicité, il y a obligation de substituer un autre produit... sauf s'il n'y en a pas de disponibles, et alors on continue avec les anciens. Enfin, la fiche de produit doit porter sur les risques et la toxicité pour toute la chaîne d'utilisation du produit, or on se heurte au secret industriel et aux brevets que l'OMC veut sacraliser.

Dans un tel contexte, méfions nous du travail de sappe des lobbies, tenaces auprès des technocrates. Les syndicats ont un rôle à jouer pour restituer les conditions du débat démocratique.

Les bonnes intentions affichées se perdront-elles bien vite ? En fait, tout va dépendre des règles d'application et de la mise en œuvre concrète. La complexité est telle pour établir la fiche, que selon les procédés, selon les produits, selon la qualification du personnel, selon les pays, certaines substances risquent de se voir certifiées par défaut et donc légitimées.

La seule garantie viendra des contrôles de terrain sous la vigilance des travailleurs eux-mêmes avec leurs syndicats, CHS, et des associations. Sur chaque cas vécu, ceux-ci peuvent obliger l'entreprise à étudier un dossier, contrôler les quantités et les procédés de travail, utiliser les structures de concertation plurielle.

Le risque industriel et les catastrophes

L'accident de fuite de dioxine à Seveso a eu en France un grand retentissement. Quelques temps après, une directive européenne renouvelait des mesures nationales dans le but de réduire le risque d'accident industriel.

Dans la pratique, une démarche strictement technique a prévalu : définition de zones d'information des populations, de zones d'alerte, autour des usines classées “à risques”. Il faut remarquer que tout cela tend moins à prévenir l'accident lui-même dans l'entreprise qu'à limiter la gravité pour les populations des conséquences de l'accident.

Cherchant à aller plus loin, la zone Fos-étang de Berre a vu alors la création d'un CYPRES (centre d'information et de prévention) en 1990 ; cette structure d'emblée pluripartite (État, industriels, élus, syndicats, associations) a coordonné la mise en œuvre locale de la directive Seveso en diffusant des plaquettes d'information sur le risque industriel dont le thème est : *Apprendre les gestes qui sauvent*.

En fait, on est resté dans le cadre “technique” précédent et des initiatives locales comme celles de la municipalité de Martigues limitant l'urbanisation dans les quartiers proches des usines, veillant à l'utilisation conjointe de tous les moyens d'alerte disponibles en cas d'accident, n'ont pas renversé cette tendance.

D'ailleurs, les grands accidents industriels de Total à La Mède (1992) et surtout de AZF à Toulouse (2001) ont fait éclater le caractère insuffisant des approches du risque.

Car l'accident réel n'est jamais celui que l'on a envisagé. Les secours d'urgence doivent en partie improviser. À La Mède, les secours (pompiers) ne connaissaient pas l'usine alors que la question clef était : le bac d'acide fluorhydrique est-il touché par l'explosion ? À Toulouse, le risque lié au gaz phosgène était connu, mais nul n'avait pensé à l'explosion des engrais ammoniacés et l'hôpital prévu était en fait lui-même sinistré, inutilisable. Ensuite, la réaction immédiate des populations a été dans les deux cas bien différente des prévisions des experts aussi bien dans le comportement que dans le respect des consignes données. ➤



POLLUTIONS ET RISQUES (suite)

Notons que les syndicats qui n'ont pas intégré les luttes environnementales bien en amont sont en cas d'accident désemparés ou récupérés par le patronat sur le thème de la solidarité de l'entreprise, de la défense de l'emploi en minorant le risque et leurs propres luttes pour la sécurité. Impasse tragique et coupure totale avec la population.

En revanche, il y a convergence entre population et syndicats pour construire la sûreté industrielle en veillant à ce qu'il y ait dans pompiers dans l'entreprise, à ce que soit limitée la sous-traitance en cascade qui dilue les responsabilités, à ce que la main d'œuvre soit stable et bien formée, à ce que soit développée la recherche sur les procédés et la sécurité, à ce que le rôle des CHS et CE soit conforté, à ce que les expertises sur l'entreprise soient croisées et transparentes, à éloigner progressivement les habitations des zones à risques

Car les causes réelles de l'accident résident bien dans la gestion des installations et non dans une quelconque fatalité : pour La Mède, une carence dans la maintenance d'installations modifiées, et pour AZF une combinaison d'économies et de négligences dans les manipulations de produits.

Les conséquences immédiates en sont deux attitudes opposées et contradictoires : invoquant un "risque zéro qui n'existe pas", les industriels poussent à se résigner... tandis que le danger vécu de si près par la population amène une réaction du type " plus jamais ça ni ici ni ailleurs", qui refuse l'activité industrielle elle-même et donc la réponse aux besoins matériels.

La difficulté est de trouver le chemin pour construire la sûreté industrielle avant que l'accident ne se produise, alors que nul n'y pense et que la gestion capitaliste considère les dépenses pour la sûreté comme un coût latéral à réduire.

Enfin, ces accidents ont montré que désormais les conséquences dévastatrices de l'accident ne sont pas circonscrites dans les limites de l'entreprise mais débordent largement alentour dans la ville, de sorte que la population voisine est elle aussi concernée par ce qui se passe dans l'usine. Le mythe s'écroule de la maîtrise absolue du propriétaire sur son usine ; la propriété privée des moyens de production peut devenir un obstacle, un danger et doit donc être limitée ou combattue.

Construire la sûreté des installations industrielles en repoussant les logiques capitalistes

D'aucuns parlent de "sécurité" industrielle ; mais la sécurité est un état stable qui n'existe pas (le risque zéro... ; en revanche, on peut multiplier les mesures qui contribuent à une meilleure sûreté des installations industrielles. Encore faut-il les imposer car les obstacles sont nombreux.

La propriété privée des installations industrielles dans le contexte libéral de la concurrence amène à invoquer

le secret industriel pour refuser la transparence. Les états et leurs technostructures fonctionnent traditionnellement dans le même sens. À l'inverse, la sûreté des processus de production passe par des investissements non directement rentables qui sont à l'inverse des critères de gestion du capitalisme car ils ont un coût. Sur ces axes, la lutte syndicale converge avec la préoccupation environnementale.

Mais la réalité de l'accident industriel impose aussi aux gouvernants confrontés aux opinions publiques de prendre quelques mesures et on débouche sur le terrain politique.

C'est ainsi que l'accident d'AZF a été en France le déclencheur d'un débat dans la société. Une loi devait en sortir ; les communistes ont apporté à la réflexion générale des éléments que l'on retrouve dans une proposition de loi ; mais bien que ce soit alors avec un "gouvernement de gauche", les groupes de pression, les lobbys (Union des industries chimiques, patronat, mais aussi certains syndicats) ont pris le pas sur le débat démocratique et modifié les projets initiaux. Et le gouvernement "de droite" qui a suivi n'a eu qu'à finaliser la loi sur les risques technologiques majeurs.

Cette loi acte l'inéluctable et comporte des avancées qui sont le résultat des exemples antérieurs et des revendications. Le rôle des CHSCT (comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail) est accru, leur droit d'investigation reconnu. Des CLIC (commissions locales d'information et de concertation) pluripartites sont créées sous l'autorité des Préfets. La réduction-limitation de l'urbanisation autour des sites industriels est évoquée.

Mais les limites se révèlent chaque jour un peu plus. Le financement des études des CHS n'est pas clair, le financement du rachat des immeubles que l'on classe en zone non constructible est évoqué mais nul ne sait qui devra l'assurer. Les habitudes étatistes ont maintenu la désignation par le Préfet d'un certain nombre de participants aux CLIC (sur quels critères ?) et son contrôle sur leur secrétariat. Enfin entre une étude partielle demandée par un CHS ou une CLIC et la recherche plus théorique de l'INERIS, il y a un vide qu'aucun organisme capable de délivrer une expertise sur la fiabilité globale d'une usine particulière ne vient combler.

Méfions nous du mythe de l'expert indépendant : il ne l'est jamais de celui qui le paie. En revanche il y a besoin de croiser l'expertise privée et celle d'un organisme public pour que les citoyens se fassent une opinion. Devant ces questions, la loi a été votée en 2002/ 2003 et elle n'est pas encore appliquée...

Surtout, les directions des entreprises ont rapidement et intelligemment vu les enjeux et réagi dans le cadre de la lutte des classes par une véritable contre-offensive ; elles se sont adaptées à la nouvelle situation en lançant près de leurs sites industriels, la constitution de CLIE (commissions locales d'information et d'échanges) en y mettant des gros moyens en fonds et en



POLLUTIONS ET RISQUES (suite)

cadres ; elles cherchent à réunir “les riverains” pris individuellement, et à l’exclusion des syndicats et organisations constituées, pour distiller des explications rassurantes. La bourgeoisie française n’a jamais été “la plus bête du monde” comme l’a jadis prétendu un social-démocrate.

Une pédagogie pour le rassemblement et les luttes de classes

L’action des institutions, face aux intérêts économiques, ne remplace pas celles de la population avec ses élus, ses associations et les syndicats de travailleurs. Une action commune bien en amont créera la confiance réciproque de ces acteurs sociaux et évitera qu’en cas d’accident, ils ne s’opposent. Toutefois, la convergence d’action des travailleurs et de la population pour imposer des critères de gestion respectueux de la sûreté et de l’environnement n’est pas innée, mais doit se construire.

À ce titre et au plan local, les municipalités peuvent prévoir si elles en ont la volonté l’éloignement progressif des zones industrielles et des zones d’habitation dans les règles d’urbanisme. Les systèmes d’alerte sont ici ou là perfectionnés mais à la charge des collectivités locales alors qu’auparavant les “sirènes” d’alerte étaient une responsabilité d’État (RNA réseau national d’alerte).

Alors que dans une autre période historique nous nous serions surtout battus pour l’application de la loi, nous avons pris autrement les choses et c’est dans ce but que sur la zone de l’étang de Berre nous avons créé une CLERS (commission locale d’échanges sur les risques et la sûreté). À l’initiative et sous la responsabilité des élus locaux, sont invités sans discrimination, les industriels, les syndicats, les associations, les représentants de l’état pour faire la clarté sur les questions de sûreté industrielle que la population se pose, dans la forme où elle les pose. Il s’agit d’organiser politiquement une réaction démocratique.

Sans pouvoir réglementaire ou économique, ces réunions ont pour but d’aider à la prise de conscience de la population, à la convergence avec les travailleurs et donc de faire émerger des urgences sociales qu’ensuite les industriels ou les représentants de l’état ne peuvent ignorer sous peine que ne se déclenchent des luttes d’une autre nature. Une logique gagnant/gagnant peut se construire en faisant accepter l’industrie moyennant la transparence et des méthodes de gestion nouvelles : en reconnaissant clairement ces conflits d’intérêts tendanciers car structurels, il est possible de bâtir des compromis.

Les limites sont là dans le mouvement social lui-même qui peine à se saisir de cet espace nouveau d’informations, de débats et de luttes d’idées.

Ces comités pluripartites plus ou moins superposés n’ont pas fait disparaître le capitalisme ; mais ils ouvrent aux travailleurs et à la population des lieux de rencontre, de débat, de convergence pour comprendre les obstacles à l’amélioration des conditions de vie de tous.

Comment sortir par le haut de l’opposition entre citoyenneté hors de l’entreprise (la vie politique) et citoyenneté à l’entreprise (au mieux une vie syndicale qui s’exerce dans des conditions de plus en plus difficiles) ? Comment imposer que la citoyenneté et la responsabilité envers les hommes et la nature s’imposent à tous les aspects de la vie de l’entreprise dans son ensemble (critères de gestion, rapports avec les travailleurs et avec l’extérieur) et dans la vie de la cité ?

La société du XXI^e siècle connaît un monde salarial complexe et diversifié où la conscience de classe ne surgit pas de la même façon qu’aux siècles précédents. Et la lutte contre les pollutions et les risques, ainsi que plus généralement les questions d’environnement conduisent à une position anti-capitaliste celui qui veut être cohérent ; pour autant ces questions sont vécues comme non politiques, relevant du bon sens ; elles sont donc un terrain sur lequel nous pouvons à la fois rassembler et reconstruire une expérience collective qui contribue à la reconstruction d’une conscience de classe ; il y a matière à développer une pédagogie expérimentale pour faire mûrir la conscience des enjeux environnementaux et sociaux. Les forces qui anticiperont et baliseront ce terrain en retireront durablement la confiance de la population et de ceux qui veulent changer la société.

Marx notait que, “en dernière instance”, l’histoire se fonde sur les luttes de classes ; “en dernière instance” nous incite à réfléchir aux instances qui précèdent et notamment au processus de prise de conscience politique en relation dialectique avec un vécu quotidien. La construction de cette conscience politique dans, par et à travers les, luttes se fortifie d’exigences concrètes et en retour, les pratiques démocratiques ainsi enracinées peuvent éviter les errements étatistes et technocratiques dont l’histoire a été le témoin.

Les enjeux étant posés, les luttes pour l’environnement et la sûreté industrielle sont un terrain non pas unique mais à bien des égards exemplaire.



HOMMES ET DÉCHETS

témoins de civilisation

atelier *Déchets* - Jean Claude Cheinet

C'est en étudiant les déchets produits par des civilisations jusqu'aux plus anciennes de l'humanité que les anthropologues, préhistoriens et autres historiens décrivent des civilisations qui nous ont précédé. Les déchets peuvent aussi être objets d'art comme avec les compressions de César ou le "taureau" de Picasso fait d'un guidon et d'une selle de vélo. Débarrassons-nous d'une vision religieuse du déchet comme objet à faire disparaître, à "anéantir" puis à oublier.

Des sociétés jusqu'aux plus actuelles se sont bâties avec une structuration en classes voire en castes spécialisées dans la réutilisation des déchets des autres (cf. Égypte, Le Caire, etc. ou dans une moindre mesure nos Gitans pratiquant le brûlage des câbles...).

Nos déchets sont des sous-produits de notre civilisation industrielle et peuvent être des matières premières pour des transformations vers d'autres produits. Ce recyclage sera même le signe d'une bonne gestion...

UNE RÉALITÉ PHYSIQUE

Déchets agricoles et industriels

Traditionnellement, il s'agissait de déchets organiques en quantité limitée qui pourrissaient tranquillement dans un coin (le "fumier"); actuellement, des plastiques agricoles aux sous-produits des industries, les quantités induisent des problèmes nouveaux que la nature chimique des produits aggrave (non bio dégradabilité, toxicité, etc.); les brûlages auxquels on a eu recours provoquent même de graves pollutions.

Déchets ménagers

Par son organisation de la production et de la distribution, notre civilisation industrielle produit des quantités considérables de déchets de nature très variée et en mélange, donc très complexes à traiter. C'est près de 1 kg par jour et par habitant actuellement avec une tendance à la hausse; près de 30 % en est constitué d'emballages divers; il est à remarquer que quel que soit le lieu, l'analyse de la composition des déchets ménagers est quasi identique (études "modécom"). Pendant des décennies, ils ont été "mis en décharge"... à la périphérie des villes, donnant à Paris, par exemple, les Buttes-Chaumont, quartier actuellement verdoyant... chose impossible à continuer du fait de la masse, de l'augmentation de la population et des nécessités de salubrité publique.

LE CADRE LÉGISLATIF

Déchets industriels et déchets spéciaux

L'esprit des textes en reste au Code napoléonien: libre à l'industriel de produire dans son usine quitte pour lui à contrôler que ce qui sort ne perturbe pas la propriété d'autrui; à partir de là s'est élaborée une réglemen-

tation, qui conduit l'industriel à faire traiter ses sous-produits et déchets éventuellement par des entreprises spécialisées avec tous les problèmes de sérieux et de traçabilité dans le traitement puis le stockage. Le marché du déchet industriel (mais aussi médical ou spécial) est important et entraîne des transports intenses notamment par route. Les régions ont été ensuite chargées d'élaborer un PREDI (plan régional d'élimination des déchets industriels) pour coordonner un minimum.

Déchets ménagers

La loi de 1975 confie aux communes le soin d'enlever et traiter les ordures ménagères; la loi de 1992 a fait obligation de ne mettre en décharge que les "déchets ultimes", notion précisée ensuite par circulaire ministérielle: selon "les conditions techniques et économiques du moment et du lieu". Les départements ont la possibilité de se déclarer autorité compétente pour établir des plans départementaux de coordination; à défaut, le Préfet s'y substitue.

Limites

Certes, les installations de traitement et de stockage des déchets sont suivies par la DRIRE, mais rien n'est prévu pour réduire en amont la quantité des déchets, normaliser les produits pour faciliter leur recyclage voire concevoir des produits durables. Les communes sont donc condamnées à gérer l'aval, livrées aux conditions du marché du traitement, c'est-à-dire de quelques majors, sangsues des services publics.

UN MARCHÉ QUI ÉVOLUE ET QUELQUES GRANDES FIRMES

Fin des réutilisations à l'ancienne

Jadis, les bouteilles et certaines caisses étaient "consignées" et réutilisées. Ces circuits ont disparu.

Une amorce de changement au niveau de la conception-production

Devant le renchérissement des matières premières, de nouvelles pratiques industrielles se font jour comme la conception de voitures en grande partie recyclables. Une réflexion est en cours sur les emballages et sur-emballages; la réduction du nombre ou le changement de la nature chimique des sacs plastiques peut même servir d'argument de vente. Mais il n'y a pas de volonté politique forte marquée par une réglementation exigeante pour aller vers une autre conception de produits durables et économes.

Éco-emballage et Adelphe

Ces deux sociétés privées ont été créées, il y a quelques années, pour encourager à collecter les quelques produits recyclables et les drainer vers les industriels spécialisés. Le consommateur, considéré comme pollueur et donc payeur, paye un prix légèrement majoré;



HOMMES ET DÉCHETS (suite)

ces fonds sont en grande partie reversés en aides aux collectivités qui mettent en place un tri sélectif ; l'état encourage ce type de dispositif par des aides supplémentaires distribuées par l'ADEME. L'ensemble est en cours d'essoufflement.

Les déchets particuliers

Quelques secteurs marginaux se sont organisés sur l'intérêt économique de la récupération/recyclage comme pour les huiles usagées ; d'autres sur l'élimination et le traitement de produits qui peuvent être dangereux comme les médicaments (CYCLAMED), les piles, les DMD (déchets médicaux diffus), etc. Ces niches ont parfois des difficultés et restent toujours marginales en l'absence de politique générale des déchets.

Les acteurs majeurs : les 3 grandes sociétés fermières

Véolia, Evere, Valorga, etc., derrière les noms variables selon la mode se retrouvent la Générale des Eaux, Indo-Suez et Bouygues ; ces firmes détenaient les brevets et le savoir-faire pour l'incinération et elles ont essayé de promouvoir ces procédés en premier.

Mais devant le battage médiatique justifié, provoqué par leur gestion négligente des premières générations d'incinérateurs (émission de dioxines), elles ont perfectionné leur technique et acquis des brevets pour le "tri mécanique", la méthanisation, le compostage, de sorte que ceux qui se battent contre tel ou tel procédé ne font que promouvoir à leur insu telle filiale ou telle autre.

ASPECTS TECHNIQUES SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS

Évolution

L'accumulation de déchets dans la nature en décharge brute avec brûlage plus ou moins contrôlée, est interdite. Est autorisée la création très réglementée (ICPE) de centres de stockage de déchets ultimes (CSDU). Le traitement des déchets commence à dépasser le stade expérimental des pilotes pour 2 filières seulement ; mais il y a désormais un marché et des perfectionnements techniques sont à prévoir de même qu'un abaissement des seuils de rentabilité économique. D'autres méthodes n'en sont qu'au stade expérimental ou ne pourront être utilisées que pour des déchets spéciaux (torche à plasma, etc.).

Le Tri-méthanisation/compostage

Le TMC combine plusieurs opérations. Le tri sélectif d'abord de produits que les conditions industrielles et économiques du lieu rendent recyclables (fer, aluminium, verre, papiers, cartonnages, plastiques...). Une fois retirée la fraction "non putrescible" ne reste en théorie que la partie organique que l'on peut faire fermenter pour produire du méthane puis produire ensuite un compost pour l'amendement des sols. Dans la pratique industrielle, le tri n'est jamais parfait, il est

même parfois fait manuellement dans des conditions de travail médiévales, puis le réglage des processus de fermentation est très délicat et susceptible de produire des odeurs nauséabondes. Enfin, ce procédé revient à mettre ensuite de grandes quantités en décharge ou à avoir recours à l'incinération pour réduire les volumes.

L'incinération

C'est historiquement la filière dont l'industrialisation a été maîtrisée en 1er ; elle correspond à une réduction de volume de 70 % avec production de vapeur ou d'électricité sans rejets de soufre et à ce titre ne doit pas être négligée ; toutefois, pour une meilleure combustion, les papiers, plastiques, etc., qui pourraient être récupérés sont laissés et donc perdus pour le recyclage. De même, il reste nécessaire d'avoir un centre de stockage des cendres et mâchefers.

SUR LES POLLUTIONS ET LES RISQUES

Chaque procédé a des inconvénients

Le compostage et la méthanisation produisent facilement des odeurs ; les brûlages et incinérateurs anciens rejettent des dioxines ; les décharges polluent les nappes phréatiques ; le recyclage ne se fait pas à l'infini et consomme de l'énergie et de l'eau, parfois son utilité peut même être mise en doute...

Construire des compromis techniques et écologiques avantageux

La composition des déchets ménagers relève de mélanges de produits si différents et en quantités si variables que tout espoir d'une solution universelle est illusoire. Minimiser les inconvénients peut se construire localement par des installations de taille raisonnable, judicieusement réparties sur le territoire pour minimiser les transports (ceux-ci sont très nombreux et générateurs de pollutions) et favoriser la responsabilité citoyenne acceptation tout en combinant le recours à différentes filières pour réutiliser au mieux nos déchets. Des coopérations inter-collectivités mutuellement avantageuses et librement négociées, doivent se construire. La responsabilité des départements est de les favoriser.

L'équilibre du compromis écologique d'un moment peut évoluer avec le progrès des techniques : celles du tri mécanique sont en plein perfectionnement ; de nouvelles unités se montent qui permettent de transformer la fraction organique et humide des déchets par adjonction de chaux en engrais ou en substratum routier.

Le service public

La clef d'une bonne marche de ces installations réside surtout dans le mode de gestion, afin que les opérateurs ne soient pas tributaires de la recherche prioritaire du profit mais plutôt attentifs à la qualité du traitement et aux impacts sur les populations alentour et sur l'environnement. ➤



HOMMES ET DÉCHETS (suite)

La maxime “pollueur-payeur” facilement séduisante, cache une démarche profondément individualiste ; le “consommateur” culpabilisé en pollueur doit payer le service du traitement des déchets. En face, l’industriel justifie le profit par le service rendu et il est tenté de prolonger l’utilisation de l’usine même obsolète techniquement, écologiquement et du point de vue sanitaire pour le maximiser.

L’élimination-traitement de nos déchets nécessite des démarches collectives d’un point de vue technique et du point de vue de l’efficacité sociale : la réussite du tri sélectif est le résultat de démarches multiples dans la population, le traitement a un coût assumé socialement, nos déchets en mélange ne peuvent être traités qu’en usines à l’échelle de toute une zone, l’imposition de normes pour les produits et de règles d’organisation du traitement relève de l’autorité politique. Bref nos déchets ne sont pas des marchandises et relèvent de la responsabilité publique et donc du service public direct seul à même de faire accepter les compromis utiles et de coller à l’évolution des techniques.

UNE DÉMARCHE POLITIQUE

Les débats sur les procédés ne servent qu’à conforter des refus (“nimby”) au détriment de la construction d’une attitude responsable et citoyenne dans l’abord du traitement de nos déchets. L’originalité de l’apport communiste réside dans une approche globale de cette question de société telle qu’elle fasse émerger à la fois l’exigence de service public et celle de développement durable.

Le cadre législatif actuel est étriqué ; une proposition de grande loi-cadre pourrait être l’expression de cet apport.

Une loi-cadre

Elle pourrait s’appuyer sur quelques principes qui fondent un développement durable :

- les déchets ne sont pas des marchandises, mais des sous-produits à retraiter et valoriser ;
- la réduction de la masse des déchets est une priorité ; l’épuisement progressif des matières premières fait de leur production un gaspillage insoutenable que la loi doit réduire ;
- le service public direct est seul à même de répondre aux exigences de qualité de transparence et d’évolutivité ;
- à cet effet est créé un Centre technique national qui serve de point d’appui technique aux collectivités qui le consultent, qui contrôle les sociétés agissant localement dans le cadre de délégations de service public (affermage ou concession) et qui soit en lien avec la recherche ;
- une coordination européenne est mise en place pour surveiller les transports transfrontières des déchets ;
- les coopérations entre collectivités s’organisent dans le cadre des Plans départementaux ; elles sont librement négociées et mutuellement avantageuses ;
- priorité au tri/recyclage à construire dans la proximité avec les citoyens, quartier par quartier ;
- les installations complémentaires de tri, de traitement, de compostage, de stockage doivent être réparties de façon équilibrée dans les départements pour conjuguer réduction du transport et seuils économiques ;
- la transparence et l’éducation à la responsabilité se construisent dans des CLIS locales proches des installations et dans une CLIS départementale dont les représentants associatifs sont élus et non désignés par l’administration. Ces commissions interviennent dès la conception des projets, assurent la transparence sur les risques, la gestion, la maintenance, les conditions de travail.



menaces environnementales sur la santé

atelier *Environnement et santé* - **André Brunstein**

L'environnement tel que nous le concevons intègre le cadre de vie et le travail. Comment comprendre que l'on peut suggérer qu'une dégradation importante de notre santé est en cours du fait de l'environnement alors qu'apparemment l'espérance de vie ne cesse de croître ? Après avoir vaincu les maladies infectieuses, sommes nous entrés dans une nouvelle période avec des maladies dont les effets sont à constante de temps beaucoup plus longs ?

Illustrons l'impossible cohabitation qui peut exister souvent entre ces deux termes par quelques exemples.

Le cancer

Il y a en France 280 000 nouveaux cas de cancer par an, 150 000 décès. Il est la première cause de mortalité prématurée, c'est-à-dire avant 65 ans.

Le taux de mortalité a augmenté de 262 % entre 1950 et 1988 et 20 % entre 1980 et 2000. Rien n'arrête le fléau. Depuis 50 ans, les plans anti-cancer se succèdent, les communiqués de victoire aussi, ils sont aussitôt démentis par les faits. Les investissements s'alourdissent, le discours officiel se focalise sur le comportement individuel et est culpabilisant pour les personnes. On accuse le tabac, or le tabagisme n'a pas cessé de reculer. Le vieillissement de la population est une autre explication récurrente. Or le cancer est la deuxième cause de mortalité entre un et quinze ans, la troisième chez les moins de vingt-cinq ans.

Comment expliquer entre autres que :

- le nombre de cancer du sein par exemple a doublé en 20 ans ;
- les cancers qui augmentent le plus (mélanome, thyroïde, lymphome, cerveau, testicules) n'ont pas grand-chose à voir avec le tabac ;
- les disparités sociales et régionales de la maladie sont très importantes ;
- le nombre de cancers est en croissance permanente chez les animaux sauvages ;

Une industrie vivant du cancer accroît sa puissance. On ne recherche pas les causes, on s'attaque aux effets.

Les registres cancers sont à ouvrir dans la très grande majorité des départements ?

Stérilité

15 % des couples sont stériles en Europe. De 1973 à 1993, le CECOS (banque de sperme) a enregistré une baisse de 20 % de la spermatogenèse en région parisienne. Le rôle des pesticides apparaît comme central. On a peu étudié les effets des petites doses de pesticides apportées par l'alimentation sur la stérilité.

Une contamination constatée dès la conception

Des études sur l'analyse du sang du cordon ombilical montrent que le nouveau né est pratiquement contaminé dès sa conception par des produits chimiques cancérigènes, neurotoxiques ou reprotoxiques. Leur présence est aussi permanente chez les adultes

La nourriture et l'eau

La question des pesticides présents aussi bien dans la nourriture que dans l'eau est posée, les études montrent de plus en plus des effets majeurs, la question des petites doses ingérées chaque jour et à effet cumulatif est l'objet de réflexions et d'études qui sont loin d'être achevées. 50 % des nappes phréatiques sont contaminées. Les pesticides se retrouvent aussi dans les rivières. On sait que la féminisation de certains animaux est réelle du fait de leur nourriture contenant des pesticides : étude sur les poissons de la Seine, du Lac Léman, ours blancs, etc. Des études sur les effets sur l'homme sont en cours. Les familles d'agriculteur des zones agricoles intensives sont les plus touchés par les malformations congénitales des bébés.

Pollution atmosphérique

Jean Louis Debré a déclaré lors du colloque : *Les impacts des pollutions chimiques sur la santé*, **le 9 décembre 2004** à l'Assemblée nationale : "Il y a en France **30 000 décès** anticipés imputés à la pollution urbaine".

Le Parlement européen a adopté **le 26 septembre 2006** deux rapports demandant des objectifs globalement plus ambitieux pour la qualité de l'air et la lutte contre la pollution atmosphérique en Europe. Le texte voté à une grande majorité dit que chaque année, plus de **360 000 personnes (NDLR - soit en 4 ans l'équivalent des morts français de la première guerre mondiale)** meurent en Europe prématurément de maladies liées à la pollution de l'air.

De multiples études nationales et européennes (ESASD 9, Erpurs, APHEIS, etc.) validées par le ministère de la Santé, confirment ces réalités. Les allergies, l'asthme se multiplient.

Selon l'ADEME, en l'état actuel des connaissances scientifiques, il apparaît bien que **la pollution atmosphérique exerce des effets sur la mortalité à la fois à court terme**, du fait des variations journalières de la pollution, **et à long terme**, du fait d'une exposition cumulée. Les effets sanitaires de la pollution atmosphérique, en termes de réduction moyenne de l'espérance de vie de la population française (et en termes de coûts directs (autour de 35 milliards de francs/an), sont comparables à ceux des accidents de la route. ➤



MENACES ENVIRONNEMENTALES... (suite)

Devrons-nous un jour baptiser le périphérique parisien du nom de “Boulevard du Cancer et de l’Asthme” ? Il y a bien eu le “Boulevard du Crime”.

Maladies professionnelles

Il y a une sous-déclaration chronique des maladies professionnelles. Il s’agit d’un vrai scandale. Selon les statistiques, ils ne représentent que 4 % des 280 000 nouveaux cas de cancer. Le recensement des produits cancérogènes présents sur les lieux de travail en est au stade des balbutiements. On est loin d’avoir tiré toutes les leçons de la scandaleuse affaire de l’amiante, 100 000 morts à venir. La maladie de Parkinson vient d’être reconnu par le tribunal de Bourges le 12 mai 2006 comme maladie professionnelle chez un salarié maniant des pesticides. Les études canadiennes montrent que les pesticides ont une influence majeure sur le développement du cancer du sein chez les agricultrices.

Les pollutions domestiques

L’utilisation de produits d’entretien, de mobiliers sont la cause de nombreuses affections au point que certains n’hésitent pas à écrire que souvent la maison est plus polluée que l’extérieur.

Que disent les scientifiques ? Le 7 mai 2004, un grand nombre d’entre eux, à l’UNESCO, ont signé l’Appel de Paris.

Ils constatent :

- l’origine environnementale de nombreuses maladies ;
- que la pollution chimique constitue une menace grave pour l’enfant et pour la survie de l’homme ;
- notre santé, celle de nos enfants et celles des générations futures étant en péril, c’est l’espèce humaine qui est elle-même en danger.

Ils demandent :

- l’interdiction, l’utilisation des produits dont le caractère cancérigène, mutagène ou reprotoxique est certain ou probable chez l’homme ;
- l’application du principe de précaution vis-à-vis de tous les produits chimiques qui présente un danger grave pour l’espèce humaine ou animale et d’une

façon générale pour l’environnement sans attendre la preuve formelle de leur nocivité ;

- la promotion de normes toxicologiques basées sur les personnes vulnérables à savoir les enfants, voire l’embryon ;
- la planification de la suppression ou la réduction de produits toxiques et de l’utilisation de produits chimiques mis sur le marché sur le modèle des pays nordiques ;
- d’inciter les États, les instances internationales à légiférer pour que les acteurs agissent pour assumer la responsabilité des effets de leurs actes ou de leurs carences ;
- la mise en application effective du protocole de Kyoto ;
- un renforcement du programme européen REACH de régulation de mise en sur le marché des produits chimiques notamment en assurant la substitution des plus dangereux.

Il est signé par plus d’un millier de personnalités scientifiques et médicales, par 200 000 citoyens européens, par le comité permanent des médecins européens, représentant 2 000 000 de médecins des 25 États membres.

Le 9 novembre 2006, à l’UNESCO, s’est tenu le deuxième colloque international de l’Appel de Paris. Le sujet en était : *Environnement et santé durable : une expertise internationale*. Les sujets abordés ont été :

- cancer et autres maladies environnementales ;
- protéger la santé des enfants et des femmes enceintes ;
- le principe de substitution et la chimie verte.

Un mémorandum a été élaboré qui comprend des recommandations et mesures concrètes établies par des experts internationaux indépendants, visant à améliorer la santé et à préserver celle des générations futures en promouvant le concept de “santé durable”.

Nous partageons cette analyse et nous devons tout faire pour qu’elle puisse être prise en compte dans les campagnes électorales qui s’engagent. Nous vous encourageons à signer l’Appel de Paris.

pour signer
L’APPEL DE PARIS
sur les dangers sanitaires de la pollution chimique
adressez vos signatures à : Greenpeace 22 rue des Rasselins 75020 Paris
ou faxer à : 01 44 64 02 00



CANDIDATS, RÉVISEZ LA QUESTION CLIMAT !

par Eric Le Lann¹

Le 6 octobre dernier, le journal *Libération* affichait en gros caractères cette déclaration de Nicolas Sarkozy : “Notre projet pourrait être le suivant : engager en 5 ans toutes les actions nécessaires pour que tous les problèmes écologiques de la France soient résolus d’ici une génération, deux pour le climat”. Il reprenait là une phrase prononcée le 19 octobre 2005 devant les militants de l’UMP. S’agissant du climat, cette déclaration est tout simplement une ânerie. L’accumulation de gaz à effet de serre est telle que le problème du climat ne pourra être résolu en 2 générations, le CO₂ mettant des décennies à se dissiper. Sur ce point laissons la parole au climatologue Jean Jouzel : “Il faut bien se pénétrer du caractère irréversible de l’évolution actuelle et abandonner l’idée que les générations à venir trouveront une solution pour réduire l’effet de serre. Nous faisons aujourd’hui le climat de demain et quand bien même nous arrêterions complètement les émissions, le XXI^e siècle n’en connaîtrait pas moins un réchauffement équivalent à celui du XX^e siècle, compte tenu de ce qui est déjà “emmagasiné”, c’est-à-dire d’un demi à un degré. Les pays occidentaux sauront sans doute s’y adapter, mais il serait égoïste de laisser le reste du monde aux prises avec un climat très difficile dans la deuxième moitié du XXI^e siècle”². Jean Jouzel ne figure pas sur la liste des sondeurs quand ils interrogent les Français sur leurs personnalités préférées, mais le monde lui doit, excusez du peu, l’histoire du climat dans les 500.000 dernières années, grâce aux carottages de la glace de l’Antarctique dont il fit l’analyse avec Claude Lorius. Nicolas Sarkozy a certainement repris une note préparée par l’un de ses collaborateurs, une sorte d’antisèche. En l’occurrence, lui qui professe que “l’effort est toujours payant”, il n’a pas vraiment travaillé la question. Et les actions concrètes qu’il a préconisées dans ce même discours sont à l’avenant : dans le droit-fil de sa profession de foi libérale, elles ont pour l’essentiel pour point commun le refus de toute contrainte sérieuse et sont donc de nature à favoriser le scénario-catastrophe pour le climat.

Le plus désolant n’est pas que Nicolas Sarkozy ait proféré cette ânerie, ni qu’il ait proposé des actions futiles, c’est que pas un seul des autres candidats à l’élection présidentielle, ou des candidats à la candidature, n’ait jugé utile de relever ces propos. À moins qu’ils ne considèrent les Français comme indignes de ce débat, ils n’ont donc réalisé ni leur énormité, ni l’effarante irresponsabilité des orientations préconisées. Il est vrai que le désintéret et la méconnaissance de ce sujet sont tels que Jacques Chirac passe pour un extrémiste en faisant référence à l’objectif de diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d’ici 2050.

Soyons clairs : ce qui se joue aujourd’hui, c’est l’ampleur de la modification du climat, l’emballement ou non du processus. Dans cette perspective, ce sont les choix faits au cours des années 2010-2020 qui seront vraisemblablement décisifs. Ce sujet mérite donc une place au premier rang des thèmes de la campagne électorale. D’autant que le prochain président et le prochain gouvernement auront la responsabilité de participer à la négociation de la suite du protocole de Kyoto. Avec cette négociation, il s’agira tout d’abord de fixer le montant admissible des émissions de gaz carbonique. Stabiliser la concentration de gaz carbonique dans l’air suppose que ses émissions mondiales redescendent alors qu’elles augmentent régulièrement³. Plus on attendra pour aller en ce sens, plus l’addition sera lourde. Si les scientifiques sont laissés seuls au front, nul doute qu’on verra à l’œuvre les mêmes lâchetés que lors de la négociation de Kyoto. Il avait alors été admis que les pays “développés” ne pouvaient réduire radicalement et rapidement leurs émissions pour les ramener à un niveau tolérable (en gros, le niveau moyen d’émission des Indiens) et qu’en conséquence, il fallait admettre que les pays moins “développés” augmentent les leurs. On amalgamait au passage-développement et niveau des émissions. Voyons les choses en face, ce choix du mi-chemin est un choix d’augmentation des émissions, ne serait-ce que parce que la population du tiers-monde est plus nombreuse. Sa reconduction mènerait au désastre. Le seul choix courageux serait que les pays “développés” fassent tout le chemin. Il va de pair avec des exigences de limitation d’émissions, à des degrés divers, vis-à-vis de l’ensemble des autres pays. Il s’agira aussi, lors de cette négociation, de réfléchir à la réparation des dégâts inéluctables de calamités qui ne seront plus tout à fait naturelles. Il s’agira encore de contrôler l’ex-

ploitation des combustibles fossiles et de définir des mesures de rétorsions face aux États qui ne respectent pas ce bien commun : le climat. Il faut noter à ce propos que ces États sont déjà hors-la-loi au regard de la convention-cadre sur les changements climatiques, adoptée le 9 mai 1992 à New York et ratifiée par 189 pays, y compris les États-Unis, convention qui prévoit la stabilisation des émissions à un niveau qui ne perturbe pas le climat. Qu’attend donc la France pour saisir de cette question (pour le moins aussi sérieuse que celle de l’essai nucléaire nord-coréen) le Conseil de sécurité, dont elle est membre permanent, ou la Cour internationale de justice, déclarée compétente en la matière par ce même traité ?

Il faut espérer que la question du climat devienne la grande affaire de la politique mondiale. C’est sans doute ce que Jean-Marc Jancovici, auteur de plusieurs ouvrages sur l’enjeu climatique, a en tête en lançant l’idée d’un référendum mondial. Rêverie ? Peut-être. Mais ce qui doit être entendu dans cette proposition, c’est, me semble-t-il, que l’affirmation de la citoyenneté mondiale est la seule chance de salut en ce domaine. C’est le défi inédit qu’ont à relever tous ceux pour qui l’humanité n’est pas seulement un mot.

1. Militant du PCF, auteur de *Progrès et décroissance*, éditions Bérénice.

2. Extrait de son audition par la mission d’information parlementaire sur l’effet de serre. Les travaux de cette mission sont accessibles sur le site de l’Assemblée nationale : www.assembleenationale.org/12/dossiers/effet-serre.asp

3. Toujours selon les données communiquées par Jean Jouzel lors de son audition, actuellement, quelques 7 milliards de tonnes de carbone sont émises chaque année, soit plus d’une tonne par habitant. Si nous voulons limiter, à l’horizon de la fin du XXI^e siècle, la concentration de CO₂ à 450 parties par million au lieu de 380 actuellement – ce qui représenterait tout de même, en cent ans, une augmentation équivalente à celle observée au cours des deux siècles précédents –, il nous faudra redescendre à 2 ou 3 milliards de tonnes d’émissions par an, et probablement moins encore à long terme.

ÉCOLOGIE ET ANTILIBÉRALISME

Jean-Claude Oliva

Je réagis à l’éditorial d’Alain Hayot dans la précédente lettre *Communisme et écologie*. À mon sens, le problème n’est pas tant “d’intégrer l’enjeu écologique au projet politique antilibéral”, mais plutôt d’avoir un projet qui soit authentiquement antilibéral, écologique et démocratique. Ainsi rejeter une économie fondée sur la concurrence “libre et non faussée”, rejeter le marché des quotas de pollution, ne pas s’attaquer aux services publics, c’est certainement le catalogue indispensable de ce qu’il faut éviter, mais cela ne définit pas pour autant un projet écologique. Il ne suffit pas d’être antilibéral pour être écologiste ou... démocrate !

La lutte contre le changement climatique peut rassembler (et c’est tant mieux !) bien au-delà de la gauche radicale ; autre chose est une stratégie électorale pour les présidentielles : attention de ne pas jeter le bébé (la lutte écologique) avec l’eau du bain (la tactique des Verts) !

D’accord pour engager enfin un débat à gauche sur ces questions, mais quel débat ?

Je ne suis pas un partisan de la décroissance, mais... ce que je constate, c’est que le dogme de la croissance liée à l’emploi est toujours au cœur du discours de la gauche de gouvernement, à commencer par Marie-George Buffet, “le pacte de stabilité doit être remplacé par un pacte de progrès social pour l’emploi et la croissance” (28/08/06), sans parler de Laurent Fabius ou de Ségolène Royal... Il me semble plus urgent et plus fondamental d’ouvrir le débat sur la croissance que de vouloir régler à tout prix son compte à la décroissance.

Je ne suis pas antinucléaire, mais... la poursuite et le développement de la filière nucléaire ne peuvent faire partie des présupposés du débat sur l’énergie. Ils doivent en faire partie, sinon il n’y aura pas de débat sur l’énergie ! Concernant le nucléaire, la démocratie est une ligne de rupture fondamentale ; jamais dans notre pays, ce choix pourtant crucial n’a fait l’objet d’un véritable débat de société, nous venons d’en avoir une nouvelle illustration avec ITER... Et on continue, comme si de rien n’était ?

Et encore, comment mettre en œuvre “un programme d’économie et d’efficacité énergétique” sans s’interroger au préalable sur les besoins ? Bref, si on ouvrait le débat avant de le fermer ?



UNIVERSITÉ POPULAIRE DE L'EAU ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

programme novembre-décembre 2006

à l'Agence de développement du Val de Marne, 23 rue Raspail, à Ivry (métro : mairie d'Ivry)

cycle : **Vivre et consommer autrement**

Peut-on échapper à la consommation de masse ?

Pour soi d'abord, pour trouver un nouvel équilibre dans sa vie, comme le propose le Québécois Serge Mongeau avec "la simplicité volontaire". Mais aussi pour renouer le lien social et pour préserver les ressources naturelles : étendu à tous les habitants de la Terre, le niveau actuel de consommation

des pays développés nécessiterait quatre planètes !

Peut-on agir par la consommation ? Comment agir pour consommer autrement ?

Mardi 14 novembre

La simplicité volontaire

Préserver les ressources de la planète peut se traduire dans sa vie personnelle par le choix de la simplicité volontaire. Assurer "notre survie" devient ainsi un art de vivre... Inspirée de Gandhi, développée aux États-Unis et introduite au Québec depuis les années 1980, la simplicité volontaire vise à trouver ses vrais besoins et à y répondre. Une démarche personnelle qui entraîne des actions collectives.

Avec Serge Mongeau, médecin généraliste.

Mardi 21 novembre

La "fabrication" du consommateur

Au croisement de l'histoire des entreprises et du marché, le consommateur est né avec le développement du marketing et de la publicité, jusqu'à devenir élément central de la société : je consomme, donc je suis ? Au début du XIX^e siècle, le mouvement ouvrier a inventé une forme de résistance avec les coopératives de consommation. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

Avec Véronique Gallais, présidente de l'association *Action consommation*.

Mardi 28 novembre

Le consommateur nouveau est arrivé

Le mouvement consumériste s'est développé dans le contexte de la croissance et de la consommation de masse au XX^e siècle. Quelle place prend-il face aux nouveaux enjeux écologiques et sociaux ? Aujourd'hui de nombreuses pratiques alternatives de consommation responsable émergent. Micro-pratiques ou changement d'échelle ? Quels mécanismes favorisent la résistance au changement ou, à l'inverse, l'adoption de comportements nouveaux ?

Avec Véronique Gallais, présidente de l'association *Action consommation*.

Mardi 5 décembre

La consommation responsable peut-elle devenir un outil économique ?

Une revisite des éléments du marketing (besoins, qualité, prix, distribution, information...) pour aboutir à des critères d'achat et de consommation responsable. Quel est réellement le pouvoir économique du consommateur ?

Avec Véronique Gallais, présidente de l'association *Action consommation*.

Mardi 12 décembre

Consommateurs ou citoyens ?

Les consommateurs ne peuvent prétendre "changer le monde" à travers leurs seuls comportements d'achat, si les autres acteurs économiques n'infléchissent pas leurs modes d'action. Il revient donc également aux consommateurs d'exercer leur vigilance et d'interpeller les institutions, collectivités territoriales, entreprises, syndicats...

Avec Véronique Gallais, présidente de l'association *Action consommation*.

FORUM SCIENCE ET DÉMOCRATIE

effet de serre et effets de société

vendredi 1er décembre 2006

MC2 - 4 rue Paul Claudel à Grenoble

à 15h 30, Alain Hayot participe à la séance plénière

quelle politique et quelles actions ?

information et inscription

<http://www.la-metro.org>